

## Contestation de notification CPAM

Par **Le désespéré optimiste**, le **19/07/2019** à **11:21**

Bonjour,

En essayant d'être bref, je vais tenter de vous résumer le problème que je rencontre. J'ai demandé en 2017 une demande d'allocation supplémentaire d'invalidité ayant de faibles revenus et qui m'a été accordée en juin 2017 pour être suspendue dans la foulée. Je fais la contestation nécessaire et dépose une première saisine qui était à l'époque envoyée au TASS dont je dépends. La CPAM ayant été informée a régularisé mon attribution pour que j'aie pu avoir fait le désistement de la saisine, une nouvelle suspension intervient. Une nouvelle fois, je dépose une saisine en juin 2018 (et qui fut transférée au pôle social du TGI de Nice à compter du 01/01/2019 conformément à la nouvelle réglementation) après avoir épuisé les recours. Ayant demandé l'aide juridictionnelle pour m'aider à mettre un terme à ses problèmes récurrents, un avocat m'a été désigné avec qui j'ai déjà pris contact. Dans le moment qui précède l'attribution de l'aide juridictionnelle et donc du Conseil, la CPAM a régularisé une partie du différent qui nous oppose tout en me communiquant qu'une nouvelle suspension sera effective à compter du 01/05/2019. Le recours formulé auprès du CRA de Nice étant échu et sans réponse, j'en ai informé mon conseil mais celui-ci m'annonce qu'il faut que je formule une nouvelle demande de saisine ainsi qu'une nouvelle demande d'aide juridictionnelle car il ne serait plus mon Conseil pour cette nouvelle saisine qui est soumise à sa relecture pour correction avant d'être envoyée au Pôle Social du TGI de Nice.

Je reconnais que j'y ai mis perd dans toutes ces procédures effectuées alors que le problème reste le même.

J'espère avoir été suffisamment clair dans mon interrogation et souhaiterais une réponse tout aussi claire.

En espérant qu'une âme charitable puisse m'apporter une solution, je souhaite à tous une très bonne journée ainsi qu'un bon week-end.

Cordialement.

Par **Lorella**, le **22/07/2019** à **09:00**

Bonjour

Je n'ai pas de connaissance sur ce sujet. J'ai fait des recherches et voici ce qu'il faut savoir sur l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI). Ce document va vous permettre de savoir si

vous êtes dans vos droits.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16940>

Par **Le désespéré optimiste**, le **22/07/2019 à 10:24**

Lorella,

Je vous remercie pour votre réponse qui confirme ce droit que l'on me refuse malgré après avoir été accepter, retirer puis rétablit pour une nouvelle suspension alors que ma situation n'a pas bouger d'un iota si ce n'est les quelques euros (pas dizaines) d'augmentation de salaire largement engloutie dans la hausse des prix en tout genres. Alors, on va s'armer de patience et faire font devant un mur !

Cordialement.